

**Documents à fournir pour le transport de véhicule
Réunion-Mayotte | Déménagement**

A la prise en charge de votre véhicule à La Réunion

- ✓ Carte grise originale du véhicule (même nom que sur le justificatif de changement de domicile)
- ✓ Certificat de situation administrative du véhicule (téléchargeable gratuitement sur internet à cette adresse : https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/csa_retour_dem_certificat ou à retirer en préfecture)
- ✓ Copie de pièce d'identité (même nom que sur le justificatif de changement de domicile)
- ✓ Inventaire daté, signé et valorisé **uniquement si le véhicule voyage en conteneur** (vous pouvez télécharger une matrice vierge à compléter sur notre site internet)
- ✓ Justificatif de changement de domicile :
 - * Soit avis de mutation
 - * Soit contrat de travail
 - * Soit certificat de changement de résidence dûment complété et tamponné par la **mairie de départ** (vous pouvez télécharger le modèle sur notre site internet et le faire compléter par le service compétent)

Avant l'arrivée de votre véhicule à Mayotte

- ✓ Justificatif d'adresse :
 - * Soit une copie de bail
 - * Soit une facture récente à votre nom
 - * Soit une attestation d'hébergement si vous logez chez des amis / famille etc...
- Pour être valide, celle-ci doit comporter les 3 éléments suivants :
- Lettre manuscrite de l'hébergeur
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
 - Justificatif de domicile récent de l'hébergeur